



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 24 octobre 2024

Publié le : 08/11/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 17 octobre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h00

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 37 incluse)

**Etaient absents** : M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Anthony NAPPEZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire de séance** : M. Gabriel BAULIEU

**Procurations de vote** : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Anthony NAPPEZ donne pouvoir à M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

Délibération n°2024/2024.00339

Rapport n°10 - Fonds Développement Durable - Attribution d'une subvention à la commune de Chalezeule pour l'organisation de la journée "Mobilités Douces"

## Fonds Développement Durable - Attribution d'une subvention à la commune de Chalezeule pour l'organisation de la journée "Mobilités Douces"

**Rapporteur** : Mme Lorine GAGLILOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°4	09/10/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Actions de sensibilisation à l'environnement »	Montant prévu au BP 2024 : 10 000 € Montant de l'opération : 1 222 €

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 1 222 € à la commune de Chalezeule, au titre du fonds « Développement Durable » de GBM, pour l'organisation de sa 1<sup>ère</sup> édition : « Chalezeule en mode doux » le dimanche 22 septembre 2024 visant à sensibiliser le public aux modes de déplacement alternatifs et des enjeux de préservation de l'environnement.

### 1. Présentation de la journée

La Commune de Chalezeule s'est engagée dans le dispositif intitulé « ma commune en transition » porté par Grand Besançon Métropole. Elle a fait un appel à initiative auprès de ses habitants autour du développement de trois thématiques dont les « mobilités douces ». Le projet est né au sein d'un comité volontaire d'habitants du village. Un groupe de travail a été constitué par la commune à l'automne 2023 (bénévoles et élus de la commune).

Ladite manifestation s'inscrit dans une dynamique intercommunale autour de la transition énergétique portée par GBM. Chalezeule bénéficie d'atouts à exploiter en termes de mobilité : arrêt du tram au sein du village, passage de l'eurovéloroute n° 6,...

Les objectifs de cette journée ouverte à tous sont de sensibiliser le public aux modes de déplacement alternatifs (marche à pied, vélo, trottinette, rollers,...), de permettre à tous les publics d'essayer différents moyens de déplacement (intergénérationnel et inclusif...) et de favoriser l'échange et le débat autour des avantages, des freins et des solutions à mettre en œuvre pour changer les habitudes (fresque de la mobilité).

### Le programme de la journée est décliné ainsi :

- Des parcours : kayak, roller, vélo, joëlette, ânes, rosaliaes, tandem,....,
- Espaces de démonstration et de test Vhélío, prestataires professionnels (camion vélo, Cycle expert),
- Des randonnées pédestres et vélo accompagnées dans le village,
- Des espaces de sensibilisations et ateliers : Sybert (gestion des déchets et produit DIY), réparation vélo, parcours enfants, fresque de la mobilité, Apach' Evasion,
- Des espaces d'information : Natura 2000, Ginko Kéolis, Zéro Waste,
- Temps de partage et d'échanges conviviaux : malt et hop, Gaec le « Champs des Gourmands », l'authentique pizza, chez Soussou, ...
- Présentation des outils visant à faciliter les déplacements doux au-delà de la journée (itinéraire vélo depuis la commune, contacts,...).

## 2. Budget de la manifestation :

<u>CHARGES TTC</u>		<u>PRODUITS</u>	
Achat de matières et fournitures	200,00 €	autofinancement	1 673,00 €
Locations de toilettes sèches	473,00 €	Subv. Demandée Région	1 500,00 €
Atelier manivelles	260,00 €	Subv. Demandée GBM	1 360,00 €
Animation Guggenmusik	200,00 €		
Atelier Rosalies	600,00 €		
Convention "en boîte le plat. » Ass. Zéro déchet Besançon	200,00 €		
Publicité	850,00 €		
Repas et boissons	750,00 €		
Rémunération du personnel	1 000,00 €		
<b><u>TOTAL CHARGES</u></b>	<b><u>4 533,00 €</u></b>	<b><u>TOTAL PRODUITS</u></b>	<b><u>4 533,00 €</u></b>

La commune sollicite un financement de 1 360 € de Grand Besançon Métropole.

Le projet est éligible au fonds « Développement Durable » de GBM :

Il s'agit d'un projet de sensibilisation au développement durable entrant dans les thèmes suivant du fonds : « Promotion des pratique culturelles respectueuses de l'environnement » et « Mobilisation du grand public sur les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux ».

Le projet s'inscrit dans 5 items de développement durables suivants (3 items sur 12 au moins à respecter) :

<u>Critère de développement durable du fonds</u>	<u>Description de projet</u>
Mettre en œuvre des actions de tri et de recyclage ou réemploi des déchets générés par l'action.	Recyclage des déchets comestibles lors du repas.
Inciter les participants à utiliser des moyens de transport éco-responsable pour se rendre sur le lieu de l'action.	Nombreux ateliers et parcours sont proposés pour accompagner les participants tout au long de la journée.
Développer le partenariat avec d'autres acteurs locaux autour du changement climatique (associations, collectivités, entreprises, écoles...).	Le projet est notamment effectué en partenariat avec la Région, le Sybert, GINKO KEOLIS, GBM, des associations et différents partenaires.
Développer le partenariat avec les producteurs locaux.	Food truck, vélo smoothie, Malt et Hop, GAEC le Champs des Gourmands.
Mettre en valeur les richesses patrimoniales floristiques, faunistiques, architecturales ou humaines du territoire.	Vélo fleuri, fanfare, fresque de la mobilité.

Selon le règlement du fonds « Développement Durable », le calcul de la subvention de GBM pour les projets dont le coût est inférieur ou égal à 10 000 euros est de 30 % de l'assiette éligible TTC.

<u>Coût total TTC</u>	<u>Assiette éligible TTC</u>	<u>Taux de financement</u>	<u>Subvention accordée GBM</u>
4 533 €	4 073 €	30 %	1 222 €

Il est proposé d'accorder à la commune de Chalezeule une subvention de 1 222 €.

Conformément à l'article 6 du règlement du fonds, si, en fin d'exécution, le coût réel de l'opération est inférieur à l'estimation initiale ayant servi de base au calcul de la subvention, l'aide sera attribuée au prorata des dépenses réellement engagées par la commune.

*Mme Marie-Jeanne BERNABEU (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 222 € à la commune de Chalezeule, au titre du fonds « Développement Durable » de Grand Besançon Métropole, pour l'organisation de sa 1<sup>ère</sup> édition : « Chalezeule en mode doux » le 22 septembre 2024, visant à sensibiliser les publics aux différents modes de déplacement.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

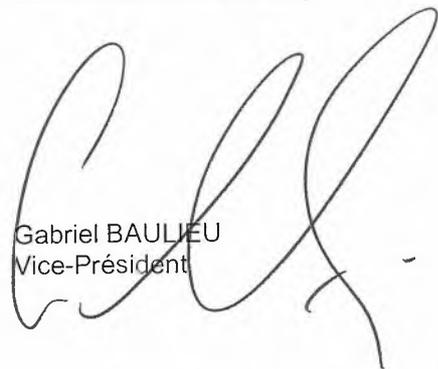
Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 1

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

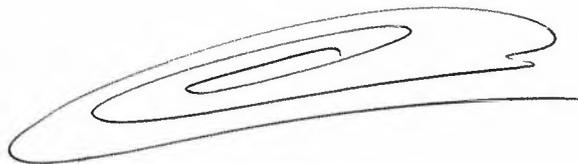
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



Gabriel BAULIEU  
Vice-Président

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon